

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VÔGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches - Archettes - Bellefontaine - Dinozé - Hadol - Jarménil
La Baffe - Pouxoux - Raon-aux-Bois - Uriménil - Xertigny

COMPTE RENDU D DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 26/10/2011 à la Mairie de POUXEUX

Ordre du jour :

Date de la convocation : 17/10/2011

1. Convention de financement RAM avec la CAF
2. Convention de financement de la crèche Sucre d'Orge à Pouxoux
3. Opération d'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs : Demandes de subventions
4. Opération d'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs : Règlement de l'opération
5. Forfait "assistance technique et administrative" pour l'opération de réhabilitation des ANC
6. Branchements privatifs : Avenant n° 3

Présents : M. EYMARD Philippe, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, Mme VAUTRIN Andrée, M. MAIRE Philippe, M. HUC André, M. PAGELOT Dominique, M. LAGARDE Daniel, M. JEANDON Luc, M. HATIER Francois, M. LEROY Philippe, M. ROUSSEL Michel, M. NOEL Philippe, M. GARION Eric, Mme ARNOULD Nicole, M. LAPOIRIE André, Mme GERARD Pierrette, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. GEORGES Patrick, M. DUCHENE Noël, M. COLIN Gérard, M. DEFRANOUX André, M. LA VAULLEE Henri, M. JACQUIN Alain, M. PIERREL Christian,

Pour information :

Suppléant(s) : M. GEORGES Patrick (de M. RABU Jean Louis), M. DUCHENE Noël (de M. GEORGES Jean Michel), M. COLIN Gérard (de M. CARITEAU Jean-Pierre), M. DEFRANOUX André (de M. PICOCHÉ François), M. LA VAULLEE Henri (de M. REMY Daniel), M. JACQUIN Alain (de Mme GRIMILLOT Patricia), M. PIERREL Christian (de Mme MARCOT Véronique),

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GEROME Nadine à M. EYMARD Philippe, M. MARTIN Miguel à M. MAROT Joël, Mme CUNY Marielle à M. LAGARDE Daniel, M. CANADAS Stephane à M. JEANDON Luc, M. SCHMIDT Frédéric à M. NOEL Philippe,

Excusé(s) : M. RABU Jean Louis, M. GEORGES Jean Michel, M. CARITEAU Jean-Pierre, M. PICOCHÉ François, M. REMY Daniel, M. HUROT Michel, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme MARCOT Véronique.

L'an 2011, le mercredi 26 Octobre à 20h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de POUXEUX sous la présidence de Philippe EYMARD, Président.

Joël MAROT a été nommé secrétaire de séance. Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20H45. Il remercie Monsieur le Maire de Pouxoux pour son accueil.

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1. CONVENTION DE FINANCEMENT DU RAM AVEC LA CAF

Dans le cadre de la gestion du RAM par la C2VRM il convient de contractualiser avec la CAF par le biais d'une convention de financement.

Cette convention permettra d'obtenir des subventions et de percevoir la prestation de service.

Monsieur le Président demande aux délégués de s'engager dans cette démarche, de solliciter l'aide de la CAF sur ce dossier et de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **SOLLICITE** l'aide de la CAF pour la prestation de service au titre du RAM,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement.

2. CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA CRECHE SUCRE D'ORGE A POUXEUX

Le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle a signé un avenant en 2009 à la convention de financement passée en 2007 avec l'association Sucre d'Orge qui gère le multi-accueil du même nom situé à Pouxoux.

Il convient de renouveler cette convention qui a pour but de définir les droits et les obligations de chacune des parties, ainsi que les modalités d'aide à l'association pour la gestion de cette structure.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'association Sucre d'Orge pour la gestion du multi accueil à Pouxoux,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs **2012-2013-2014**,
- **DIT** que les fonds nécessaires seront inscrits aux budgets principaux 2012, 2013 et 2014.

3. OPERATION D'AIDE A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS : REGLEMENT DE L'OPERATION

Dans le cadre de l'opération d'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs, Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement relatif à cette opération, qui apporte certaines précisions et complète les conventions qui seront signées avec les propriétaires volontaires.

Le Président donne lecture du projet de règlement et rappelle que lors de la délibération 85/2099 le Conseil Communautaire lui a donné délégation pour signer les dites conventions avec les particuliers.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le règlement de l'opération pour compte de tiers dans le cadre des réhabilitations des assainissements non collectifs.

4. OPERATION D'AIDE A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de l'opération d'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs, Monsieur le Président propose de solliciter le Conseil Général des Vosges, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les études préalables et les travaux de mise en conformité des ANC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général des Vosges, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les études préalables et les travaux de mise en conformité des ANC
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes.

5. FORFAIT « ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE » POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DES ANC

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'opération de réhabilitation des assainissements non collectifs, la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle propose, via une opération pour compte de tiers et des conventions avec les particuliers, de réaliser d'une part les études, d'autre part les travaux pour le compte des propriétaires.

La maîtrise d'ouvrage intercommunale permettra aux habitants de bénéficier de subventions du Conseil Général des Vosges, et, soit de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, soit de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon la commune.

Afin de suivre la réalisation des études, travaux et des subventions accordées aux particuliers, il est nécessaire d'affecter du personnel technique et administratif ainsi que des moyens matériels pour le suivi de cette opération. Il convient donc de créer un forfait correspondant au service rendu aux particuliers dans le cadre de cette opération.

Les membres du groupe de travail ANC proposent de retenir un montant forfaitaire de **47.39 €H.T.** soit **50 €T.T.C.** pour la partie étude et un montant forfaitaire de **189.57 €HT** soit **200.00 €TTC** pour la partie travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** l'établissement d'un forfait de maîtrise d'œuvre – suivi de chantier - pour l'opération de réhabilitation des assainissements non collectifs sous maîtrise d'ouvrage intercommunale,
- **FIXE** le forfait « assistance technique et administrative en ANC » pour la partie « étude » de l'opération de réhabilitation des assainissements non collectifs à 47.39 €H.T soit 50.00 €T.T.C,
- **FIXE** le forfait « assistance technique et administrative en ANC » pour la partie « travaux » de l'opération de réhabilitation des assainissements non collectifs à 189.57 €H.T soit 200.00 €T.T.C,
- **PRECISE** que cette redevance sera due par les personnes bénéficiaires de l'appui technique et administratif des services communautaires dans le cadre de conventions « études » et « travaux » passées au titre de l'opération « Réhabilitation des ANC »,
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites à l'opération pour compte de tiers correspondante, opération **95** du budget assainissement, service ANC,
- **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. BRANCHEMENTS PRIVATIFS : AVENANT N°3

Le Président précise qu'au cours des réunions préparatoires de chantier, il s'est avéré pour certains branchements que les solutions retenues n'étaient pas réalisables en l'état et qu'il convenait de modifier la consistance des travaux pour réaliser le branchement (travaux supplémentaires).

Le Président propose de passer un avenant avec l'entreprise afin de réévaluer les montants forfaitaires de certains branchements pour un montant total de **4 080.40 €H.T.** Cela n'a aucune incidence financière pour la C2VRM puisque c'est une opération pour compte de tiers.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant n°3 au marché des branchements privatifs à Hadol,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant,
- **DIT** que les fonds nécessaires sont inscrits au budget assainissement.

7. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

Recrutement : Suite à la délibération 53/2011 portant création de poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et la déclaration de vacance, Monsieur René MUNSCH a été recruté pour le 18/10/11.

Monsieur Mathieu JACQUOT a été recruté en CAE le 02/11/11 pour une durée de 20h/semaine.

8. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

9. Informations diverses

SICOVAD : Présentation du rapport d'activité 2010

SCOT : Remise des prix du Palmarès du Plan Climat le 22/10/11. Les communes de La Baffe, d'Uriménil et la C2VRM ont été récompensées.

Commission des Finances : le 15/11/11 à Xertigny

10. Date et lieu du prochain conseil

Le 23 novembre 2011 à Uriménil

La séance est levée à 21H45.

La Secrétaire
Joël MAROT

Le Président
Philippe EYMARD